



**Le 3 décembre 2020**

N° \_\_\_\_\_

OBJET : demande de subvention 2021

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le formulaire de demande de subvention pour l'année 2021 est téléchargeable sur le site de la Commune de DOLUS D'OLÉRON [www.ville-dolus-oleron.fr](http://www.ville-dolus-oleron.fr).

Ce dossier est à compléter, même si vous ne sollicitez qu'un soutien logistique (prêt de salle, de matériel, photocopies etc.) et à renvoyer sous format papier en mairie avant le 31 janvier 2021 accompagné des justificatifs requis, pour examen par la Commission des Finances. J'attire votre attention sur la nécessité de remplir rigoureusement les rubriques proposées, y compris les tableaux financiers, pour en faciliter l'exploitation par le service instructeur. Tout dossier incomplet ou qui ne sera pas rempli correctement ne sera pas examiné. En cas de modification des statuts en 2020, il conviendra de joindre un exemplaire de la déclaration effectuée auprès des services de l'Etat et d'actualiser le numéro SIREN de l'association.

Les informations recueillies constituent non seulement un outil d'information de la Municipalité quant à l'activité de votre association mais aussi une opportunité de coordination des diverses manifestations prévues sur le territoire. C'est pourquoi, je vous remercie de détailler le calendrier annuel des actions que vous envisagez à l'aide des fiches de description des actions projetées. En effet, le service communication de la Commune diffusera mensuellement le programme de ces manifestations. A ce titre, je vous rappelle la démarche « éco-manifestation » mise en œuvre sur la Commune et l'obligation d'utiliser les équipements spécialement dédiés aux manifestations mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron via l'écopôle comme les gobelets et les poubelles de tri. (contact pour toute demande de renseignements : 05 46 47 21 84)

.../...

Enfin, je vous rappelle que si votre association prévoit d'organiser une manifestation sur une des plages de la Commune, il convient de m'en informer et de déposer un dossier de déclaration en Mairie au plus tard un mois et demi avant ladite manifestation pour transmission aux services de l'Etat. Ce dossier devra comporter les éléments suivants :

- ✓ Description précise de la manifestation (type, dates et horaires, localisation et emprise concernée, nombre de participants acteurs et public, aménagements prévus etc.)
- ✓ Plans de localisation et d'implantation
- ✓ Evaluation simplifiée de la manifestation sur la zone Natura 2000 concernée
- ✓ Mesures pour limiter l'impact sur la destination naturelle du site (maintien de l'accès à la mer, etc.) et sur l'environnement (accès, déchets, nettoyage, remise en état etc.)

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Littoral 05 16 49 61 00) peut vous accompagner dans ces démarches réglementaires.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Adjoint au Maire  
délégué aux relations avec les associations,

Bruno DELANOUE

